



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

« Réno-Cuisine »

1. Ce concours s'adresse aux résidants du Québec âgés de 18 ans ou plus. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.
2. Le concours débute le **9 mars 6h** et se termine le **20 mars 2015**.
3. Le concours sera véhiculé au WKND 91,9.

Comment Participer

Du 9 au 20 mars, les auditeurs devront appeler en ondes lorsque Martin Dalair parlera de la promotion de Réno-Cuisine. Ainsi, chaque personne ayant rejoint notre animateur deviendra le finaliste du jour. Nous ferons un gagnant sera sélectionné au hasard parmi tous les finalistes le vendredi 20 mars.

Description du prix

- Le gagnant doit demeurer dans un **rayon de 30 km** du 815, boul. Lebourgneuf.
- La chef Isabelle Plante cuisinera, chez la personne gagnante, un repas complet pour 6 personnes
- La vaisselle, la nourriture, le vin (maximum de 5 bouteilles) sont inclus sauf les coupes à vin
- C'est la chef qui choisira le menu, par contre elle contactera la personne gagnante pour les allergies.

Méthode d'attribution :

La personne ayant remportée le prix sera rejoint par le personnel de Leclerc Communication inc pour savoir où la soirée se déroulera. Nous mettrons la personne gagnante en contact avec un membre du personnel de Réno-Cuisine pour prendre rendez-vous afin de déterminer la date pour la soirée avec la chef Isabelle Plante.

4. Le prix offert doit être accepté comme tel indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non transférable à moins d'avis contraire du commerçant offrant le prix et le gagnant devra nous fournir la preuve de résidence où la piscine sera installée.
5. Le gagnant doit être disponible le soir où la chef aura prévue se déplacer.
6. Le gagnant d'un prix offert dans ce concours publicitaire doit consentir, si requis, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.
7. Ne peuvent participer à ce concours tous les membres du personnel des entreprises qui y collaborent ainsi que les gens résidant à la même adresse qu'eux, de même que les gens travaillant dans le milieu de la radio pour une station compétitrice.
8. WKND 91,9 n'assumera aucune responsabilité dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un grief, ralentissement de travail, conflit de travail ou faillite dans ses établissements ou chez l'un des commanditaires participants ou faute d'un tiers.
9. La seule responsabilité de WKND 91,9 ou de la personne au bénéfice de laquelle est tenu le présent concours publicitaire, selon le cas, est l'attribution des prix offerts aux gagnants selon le présent règlement.
10. Une personne qui participe à ce concours et/ou qui gagne et accepte un prix offert, renonce de fait à toute réclamation, mise en demeure, actions, poursuites en justice ou autres poursuites contre WKND 91,9 ou contre l'un des commanditaires quant à sa participation à ce concours ou quant à l'utilisation du prix gagné.
11. Les règlements sont disponibles au
WKND 91,9, 815, Boul. Lebourgneuf, suite 505, Québec, Qc G2C 0C1